LESBRÈVES

Jean-Marie Tinck reste en prison

La chambre des mises en accusation de Mons a finalement décidé, vendredi en fin d'après-midi, de maintenir en détention l'individu âgé de 68 ans, qui faisait partie du panel de portraits-robots, dans le dossier des tueries du Brabant. Le suspect est maintenu en prison depuis le 13 mai. Le suspect s'était livré à des confidences auprès de l'un de ses amis, des déclarations qu'il ne nie pas avoir faites. Mais depuis son interpellation, il affirme les avoir inventées. La chambre des mises en accusation devait analyser la libération ou non de l'individu qui comparait sous neuf chefs d'inculpation dont celui de vol avec violence avec la circonstance aggravante de meurtre. (b)

UNIVERSITÉS

Poullet trace les enjeux de son second rectorat

Yves Poullet a présenté vendredi les enjeux du futur rectorat après sa reconduction pour quatre ans comme recteur de l'Université de Namur (UNamur). Selon lui, les quatre ans qui viennent seront « cruciaux » non seulement pour Namur mais également pour les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'est aussi exprimé sur la volonté de l'institution de revoir la procédure de nomination du recteur qui est ancienne et complexe. *« La légitimité du candidat ne doit pas se construire sur base d'une démocratie directe avec des gens qui votent en fonction de rumeurs ou de discours démagogiques. Je préfère avoir des personnes qui ont le temps de la réflexion »*, indique-t-il. (b)

TUERIE DU MUSÉE JUIF

Hommage dans les écoles

Les élèves de Bruxelles ont respecté vendredi une minute de silence dans les écoles secondaires, où a été lu un texte appelant les jeunes à *« résister à la logique de la haine »* après l'attentat perpétré samedi dernier contre le Musée juif de la ville. L'hommage aux quatre victimes a été rendu à 11 h 30 (9 h 30 GMT) dans tous les établissements de Bruxelles à l'appel de la municipalité. Le texte peut être consulté sur http://jn.lesoir.be/

Le tourisme spatial, un loisir bientôt à la portée de tous

ESPACE Les premiers vols commerciaux devraient débuter fin 2014

- Virgin Galactic vient d'obtenir le feu vert des autorités américaines pour des voyages spatiaux touristiques.
- La Belgique n'est pas en reste, à sa propre échelle.

Le Soar : un projet belgo-suisse. L'engin servira à placer des satellites en orbite mais aussi à véhiculer des touristes spatiaux. © DAILYSCIENCE.BE

Le 29 mai, la compagnie de tourisme spatial *Virgin Galactic* a conclu un accord avec les autorités américaines : elle pourra désormais transporter des passagers dans l'espace dans des vols commerciaux. Les vols devraient débuter à la fin de l'année. Ils seront lancés depuis la base de *Virgin Galactic* dans le Nouveau-Mexique. L'accord a été annoncé quelques heures avant que la société *SpaceX* – le principal rival de *Virgin* – ne dévoile son nouvel appareil Dragon V2 (lire encadré ci-contre).

Pour la petite anecdote, un billet coûte 250.000 dollars. Plus de 600 personnes ont déjà obtenu le précieux sésame, dont Richard Branson (le fondateur de *Virgin Galactic*) et l'acteur Leonardo Di Caprio.

Pour Michaël Gillon, astrophysicien à l'Université de Liège, cette information est une excellente nouvelle : *« Le tourisme dans l'espace permet de faire la promotion de l'aventure spatiale en période de crise… A l'heure actuelle, les organismes officiels, que ce soit en Europe ou en Amérique, n'ont pas beaucoup de subsides. Bien sûr, il ne faut pas se leurrer : le but de ces entreprises privées est de faire de l'argent. Mais cela redonne une dynamique positive dans le secteur. »*

Soar : un projet belgo-suisse

Christian Du Brulle, ancien journaliste du *Soir* et actuellement à la tête d'un site d'information scientifique gratuit (1), se réjouit lui aussi de la nouvelle : *« Il ne suffit pas de dire "On va envoyer des touristes" dans l'espace, il faut obtenir tout un tas d'autorisations, prouver que les engins sont assez sûrs, etc. C'est donc très bien que les autorités américaines aient donné leur feu vert. »*

Le spécialiste de l'espace donne également un ancrage belge à l'information, en nous présentant le projet « Soar ». L'initiative est menée par une entreprise suisse, la Swiss Space Systems. Il s'agit d'*« un avion de ligne qui transporte un avion spatial, qui lui-même transporte un lanceur de satellites… »*

En pratique, l'appareil servira à placer des petits satellites en orbite (250 kilos) autour de la terre. Et quand il ne transporte pas de satellite, l'avion spatial pourra emmener des touristes de l'espace à une centaine de kilomètres d'altitude.

Le projet est financé à moitié par la Suisse. Les 50 % restants sont assurés par la Belgique : la Politique scientifique fédérale, la Sonaca et la Space Applications Services (SAS), une compagnie belge indépendante. Mais notre pays n'est pas investi que financièrement : des experts de l'Institut von Karman, une institution spécialisée dans les fluides dynamiques basée à Rhode-Saint-Genèse, travaillent sur les systèmes de propulsion de l'appareil.

Premier décollage spatial annoncé en 2018. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

(1) http://dailyscience.be/

EN MARGE

© D.R.

Une navette privée pour les Américains

Hasard du calendrier (?), la fin de semaine a été marquée par une autre actualité spatiale concernant, elle aussi, une entreprise privée. Cette fois, il s'agit de *SpaceX* – la principale concurrente de *Virgin Galactic*. La société a dévoilé son vaisseau Dragon V2. Depuis 2011, les États-Unis dépendent des vaisseaux russes pour rejoindre la Station spatiale internationale (ISS), au coût de quelque 70 millions de dollars le siège. Dragon V2 résoudra ce problème. La pression pour faire voler aussi rapidement que possible un vaisseau spatial américain capable d'acheminer des astronautes à l'ISS s'est accrue avec les fortes tensions entre Moscou et Washington créées par la crise en Ukraine. Pour Christian Barbier du Centre spatial de Liège, cette navette est « *l'avenir du vol spatial* ».

A.-C.B.

Appel au gouvernement : augmentez le diesel !

SANTÉ La fondation contre le cancer et les maisons médicales demandent un rattrapage des accises sur 7 ans

Il faut taxer davantage le diesel afin de décourager ce carburant particulièrement nocif. Le prochain gouvernement fédéral devra relever le niveau des accises et les rapprocher des accises sur l'essence classique. C'est le message iconoclaste que lancent la Fondation contre le cancer et la Fédération des maisons médicales auxquelles se sont associées plusieurs organisations de protection de l'environnement. *« La pollution automobile constitue un grave problème de santé publique, pesant fortement sur le budget de l'État »*, écrit ce collectif. Pour rappel, le centre international de recherche sur le cancer (dépendant de l'OMS) a classé les gaz d'échappement des moteurs diesel comme cancérogènes pour l'homme. Le transport routier contribue largement aux émissions de polluants. En 2011, en Belgique, il était responsable de 50 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de 27 % des particules les plus fines (PM 2.5, d'un diamètre inférieur ou égal à 2,5 µm), estime l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). La même considère que *« le transport routier continue d'affecter significativement la qualité de l'air en milieu urbain »*. Entre 2009 à 2011, 91 % à 96 % de la population urbaine européenne ont été exposés à des concentrations de PM2.5 dépassant le niveau de référence de 10 µg/m³ en moyenne annuelle défini par l'OMS.

La Belgique est concernée : toujours selon l'AEE, *« entre 25 % et 53 % de la population urbaine a été exposée en 2011 à des concentrations de particules fines PM10 supérieures à la valeur de référence de 50 µg/m³ »*. Pour les associations, la protection de la santé des citoyens doit constituer *« un objectif prioritaire »* des autorités publiques. Raison pour laquelle elles demandent d'égaliser progressivement (en 7 ans) les taux d'accises appliqués au diesel et à l'essence. Leur appel sera-t-il entendu ? Sur tous les partis qui se présentaient aux élections, seuls le CD&V et les partis écologistes ont fait figurer un relèvement des accises sur le diesel dans leur programme préélectoral. Les autres ont émis une préférence pour un *« verdissement »* de la taxe de mise en circulation. ■

M.d.M.

20820560